

Adresse de la société populaire de Faulquemont à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Faulquemont à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 21;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17982_t1_0021_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

reur, existent encore, ses principes destructeurs peuvent se reproduire sous toutes les formes.

C'est à vous qui avez renversé le monstre, de l'anéantir dans ses dernières ramifications.

Gouvernez donc le vaisseau de la république jusqu'au moment où les maux causés par la terreur ensevelis dans l'oubli seront réparés par la severe justice et l'austere vertu dont vous entourerez le peuple français.

Obeissance aux loix emanées de la Convention seule, attachement à la République, une et indivisible, voilà le serment que nous renouvelons entre vos mains et que nous defenderons jusqu'à la mort.

DELOURMEL, *président*,
LEFEBVRE, *secrétaire et 54 autres signatures*.

s

[*La société populaire de Faulquemont à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (35)

Liberté, Égalité.

Représentans du peuple

Les grands principes de morale, de justice et de saine politique que vous venez de developper dans votre adresse au peuple français, ne peuvent manquer de rallier autour de vous, tous les bons citoyens, les vrais patriotes, les amis de l'humanité; les principes immuables ne seront méconnus que par les partisans de l'anarchie et de la terreur, par les hommes cruels et sanguinaires.

Que veulent ces factieux, ces dominateurs, ces continuateurs du tyran démasqué et puni; n'avez vous pas annoncé que le Gouvernement révolutionnaire serait maintenu dans toute sa force? n'avez vous pas décrété la stricte exécution de la loi du 17 septembre? ceux qui refusent de se réunir à vous, ceux qui ôsent combattre les vérités éternelles que vous avez proclamées veulent évidemment ramener le regne de la terreur et de l'injustice, ceux là sont, à nos yeux, des hommes égarés ou des scélérats.

Quant à nous Representans, nous avons toujours professé les maximes de justice et de probité que contient votre adresse; nous avons toujours detesté les intrigans, les fripons, les hommes immoraux, les anarchistes et les dominateurs; nous n'oublions pas que, naguère, les patriotes les plus pûrs étaient impunément calomniés, vexés et opprimés par ces dominateurs à gage dont le tyran s'était entouré et qu'il avait disséminé sur toute la surface de la République pour comprimer l'énergie des hommes libres.

Nous ne souffrirons pas que le règne de l'arbitraire repârisse et qu'un nouveau sceptre de fer soit appesanti sur nous; nous combattons au contraire avec vous, tous ceux qui osè-

rent encore prêcher l'abominable système de sang et de terreur; restez à votre poste, tenez d'une main ferme les rênes du gouvernement et abattez les factieux de l'intérieur tandis que nos braves armées terrassent les satellites des despôtes.

Faulquemont, le 29 vendémiaire an 2 [sic] de la Republique francaise une et indivisible.

Suivent 35 signatures.

8

Les membres composant le tribunal du district de Nérac, département de Lot-et-Garonne, écrivent qu'ils professent et qu'ils ont toujours professé le principe que le droit de déclarer la volonté générale n'appartient qu'à la Convention; qu'elle est seule revêtue des pouvoirs du peuple; qu'elle est seule le centre d'unité de la République et d'union du peuple français.

Ces citoyens réunissent leurs vœux à ceux des autorités constituées de la société populaire de Nérac et à ceux des deux départemens du Bec-d'Ambès et de Lot-et-Garonne, pour demander à la Convention d'y prolonger de trois mois la mission du représentant Ysabeau, de la conduite duquel ils font le plus bel éloge.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de cette adresse et passe à l'ordre du jour sur la demande relative à Ysabeau (36).

[*Les membres du tribunal de district de Nérac à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (37)

Égalité, Liberté, Fraternité et Justice

Citoyens représentans

Le peuple français délivré de ce système de terreur qui le comprimait sous la tyrannie du dictateur dont votre énergie a fait justice, développe le caractère de confiance qui lui est si naturel en jouissant des droits de la justice et de l'humanité dont vous répandés sur lui les bienfaits.

Nous professons et avons toujours professé qu'à vous seuls, représentans du peuple, appartient le droit de déclarer, la volonté générale, que la Convention nationale est seule revêtue des pouvoirs du peuple, et qu'elle seule est le centre d'unité et de réunion du peuple français.

Ysabeau, représentant du peuple que vous nous avés envoyé en mission dans les départemens du Bec d'Ambès et Lot et Garonne a trouvé ces principes établis parmi nous et parmi les citoyens de ce district, nous l'avons vu semer

(35) C 325, pl. 1413, p. 11.

(36) P.-V., XLIX, 74-75.

(37) C 324, pl. 1395, p. 16. *Bull.*, 19 brum.